

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170001

SEANCE PUBLIQUE DU 10 FEVRIER 2017

Date de convocation : 6 février 2017

Date d'affichage : 13/02/2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 17

Vote : 17
Pour : 17
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 10 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 février 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Philippe BIGOTEAU, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECARTE, Brigitte ETCHEVERRY, Annie UHALDEBORDE, Dominique VIGIER.

Ont donné pouvoir : _

Absentes excusées : Sophie DELETTRE, Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Michel LAHORGUE.

**Objet : Accord donné à la Communauté
d'Agglomération Pays Basque de poursuivre la
procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Bassussarry**

Par délibération en date du 9 avril 2013, la commune de Bassussarry décidait la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme.

Les débats sur le PADD ont eu lieu les 11 mai 2015 et 21 janvier 2016, avec comme objectifs :

- 1) La requalification urbaine et la structuration du Centre-Bourg :
 - Renforcer les fonctions urbaines et l'offre en logements du Centre-Bourg ;
 - Améliorer la qualité des espaces publics ;
 - Sécuriser et mailler les déplacements doux.
- 2) Le développement urbain limité et recentré autour des polarités existantes :
 - Protéger durablement les caractéristiques paysagères identitaires de la commune ;
 - Prioriser le développement au sein des tissus urbains existants ;

- Améliorer l'organisation des déplacements sur le territoire communal et rechercher des complémentarités efficaces offrant une alternative à l'usage de la voiture particulière.
- 3) Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain :
 - Légère hausse de la densité urbaine ;
 - Politique de développement maîtrisé ;
 - Des enveloppes foncières qui tiennent compte du potentiel mobilisable au sein de l'existant.
 - 4) Intégrer les enjeux et orientations définis à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes approuvé le 6 février 2014.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par délibération du Conseil Municipal le 28 septembre 2016.

Les personnes publiques associées ont été invitées à se prononcer sur le projet pendant 3 mois.

Il convient désormais d'engager la phase d'enquête publique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création par fusion de la Communauté d'agglomération Pays Basque, cette dernière est compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

L'article L.153-9 du code de l'urbanisme dispose que la Communauté d'agglomération peut décider d'achever toutes les procédures engagées avant sa création ; la Communauté se substituant de plein droit à la Commune dans tous les actes et délibérations afférents à ces procédures.

Cet article précise également que lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de cette dernière est requis.

Il est donc demandé au Conseil municipal de donner son accord pour que la Communauté d'agglomération Pays Basque poursuive la procédure de révision du Plan local d'urbanisme de Bassussarry, engagée avant le transfert de compétence.

Le Conseil Municipal,

- 5) Vu le code général des collectivités territoriales ;
- 6) Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-9 ;
- 7) Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011, en date du 13 juillet 2016, portant création de la Communauté d'agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;
- 8) Vu la délibération communale en vue de la révision du Plan local d'urbanisme, en date du 9 avril 2013 ;
- 9) Vu la délibération communale arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, en date du 28 septembre 2016 ;

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **DECIDE** de donner son accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure de révision du Plan Local d'urbanisme de Bassussarry, engagée avant le transfert de compétence.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



*Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 13/02/2017*

